

Recentrer la politique de l'alimentation sur le modèle alimentaire français

Avril 2012

Face à la problématique des déséquilibres alimentaires, les réflexions et les politiques publiques s'attachent à prendre en compte trois éléments : ce que l'on mange, comment on le mange mais aussi comment on bouge, à l'instar du PNNS qui encourage les consommateurs à diversifier leur alimentation, à respecter des repas à heures fixes et à augmenter leur dépense physique. Toutefois, se sont développées des initiatives tendant à ignorer la complémentarité de ces trois paramètres pour ne se concentrer que sur certaines catégories d'aliments et les stigmatiser.

Pourtant, le modèle français est particulièrement équilibré : il se caractérise par la prise de trois repas par jour, attablé, à heures fixes communes à tous et structurés autour de plusieurs plats. Il est complété, pour certains publics, par des goûters. Ces comportements permettent de lutter contre l'obésité en organisant tout au long de la journée les prises alimentaires.

Il n'existe pas de bons, ni de mauvais aliments, mais seulement des régimes inadaptés à certaines circonstances ou individus ; les prises alimentaires doivent correspondre aux dépenses énergétiques de chaque personne.

Afin de recentrer la politique de l'alimentation sur le modèle alimentaire français, L'Alliance 7 propose trois pistes de travail :

- Privilégier, pour la population dans son ensemble, une approche préventive, en évitant toute forme de discrimination par la fiscalité, en appelant à la tenue d'un débat public sur l'impact des messages sanitaires sur la psychologie des consommateurs, en apprenant au consommateur à gérer son droit au plaisir et à la gourmandise (sans stigmatisation d'aliment) et à prendre l'habitude de consommer des portions raisonnables, en rapport avec sa dépense physique, le tout en s'appuyant sur la culture alimentaire française qui place les aliments céréaliers au cœur du dispositif de consommation alimentaire ;
- Réserver une approche adaptée aux personnes les plus fragiles, en veillant à maintenir au niveau européen un cadre réglementaire spécifique pour les personnes ayant des besoins nutritionnels particuliers et en s'attachant, pour les populations économiquement défavorisées (souvent les plus concernées par les problèmes d'obésité et les pathologies associées à un déséquilibre alimentaire), à développer une approche de terrain et une pédagogie ciblée ;
- Prévoir un recours plus systématique aux études d'impact et une meilleure coordination des politiques nutritionnelles et alimentaires, notamment en les décloisonnant.

Les auteurs d'une note du CREDOC publiée en septembre 2010² se demandaient si « donner davantage d'importance au modèle alimentaire et à la tradition culinaire ne serait pas un moyen de lutter contre l'obésité ? Les comparaisons réalisées par le CREDOC entre les consommateurs français, européens et américains permettent de le penser ». Pour le CREDOC, « ce sens donné à l'acte alimentaire par le biais d'un modèle bien établi peut expliquer, en partie, que la part des personnes obèses soit nettement plus faible en France (14,5%) qu'aux Etats-Unis (26,9%) ». Il s'agit donc de conforter le modèle français dans les politiques publiques consacrées à l'alimentation.

² Note du CREDOC sur « le modèle alimentaire français contribue à limiter le risque d'obésité » de septembre 2010, rédigée par Gabriel Tavoularis et Thierry Mathé.

1. PRIVILÉGIER, POUR LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE, UNE APPROCHE PRÉVENTIVE

“ S'il fallait trouver un point sur lequel les différents spécialistes s'accordent, c'est avant tout sur le caractère multifactoriel de l'obésité. Ensuite, la controverse fait rage sur les parts respectives que jouent les différents facteurs dans le développement rapide de l'obésité. La commission estime que, par elles-mêmes, ces incertitudes justifient un effort de recherche plus soutenu. ”

Extrait du rapport de la Commission pour la prévention et la prise en charge de l'obésité, présidée par Anne de Danne, rendu au Président de la République en décembre 2009.

Compte tenu du caractère multifactoriel des problématiques liées à l'alimentation, il est essentiel de promouvoir une politique qui conforte et valorise les bons comportements alimentaires et l'hygiène de vie, et qui bannisse toute approche anxiogène ou punitive.

L'ensemble des acteurs s'accordent sur de tels objectifs ; toutefois, leur traduction effective en actions concrètes se trouve souvent dévoyée...

Aussi, L'Alliance 7 souhaite-t-elle ici :

- **Souligner le caractère inapproprié des discriminations par la fiscalité** ou la mise en place de taxes comportementales car elles pénalisent, sans les éduquer, les ménages les moins favorisés ;
- **Appeler à la tenue d'un débat public sur l'impact des messages sanitaires sur la psychologie des consommateurs**, afin d'évaluer notamment le risque d'orthorexie (interdits alimentaires, régimes discriminants...) généré par les messages actuels ;
- **Suggérer que soit mieux valorisée la diversité exceptionnelle de l'offre sur le marché français** en aidant le consommateur à associer ces aliments dans le cadre de menus compatibles avec les contraintes du quotidien et économiquement accessibles ; **il s'agit de promouvoir des menus sans discrimination ou stigmatisation d'aliments tout en apprenant au consommateur à gérer son droit au plaisir et à la gourmandise**, indissociable de l'alimentation, **et à consommer des portions raisonnables**, en rapport avec sa dépense physique ;
- **Recommander de s'appuyer sur la culture alimentaire française qui met les aliments céréaliers au cœur du dispositif de consommation alimentaire** et de veiller à la cohérence entre les objectifs sanitaires d'augmentation de la consommation de fibres, la politique publique de recherche et les messages sanitaires.

2. RÉSERVER UNE APPROCHE ADAPTÉE AUX PERSONNES LES PLUS FRAGILES

En matière de nutrition, tous les consommateurs ne sont pas égaux. Des inégalités subsistent mais chacun a le droit à une alimentation adaptée et équilibrée. Ainsi, une législation spécifique encadre les aliments dédiés aux populations ayant des besoins nutritionnels particuliers (bébés, malades, personnes dénutries, personnes en surpoids, sportifs, intolérants, et personnes allergiques...).

Cette législation contribue à rétablir une équité nutritionnelle entre les consommateurs. Ces exigences ciblées permettent à ces populations spécifiques de disposer de garanties élevées, tant en termes de sécurité nutritionnelle et sanitaire que d'informations et d'allégations.

Le projet de la Commission européenne de déréglementation de ces catégories d'aliments à haute valeur nutritionnelle et sanitaire (directive cadre 2009/39/CE) comporte des risques pour le consommateur, pour l'industrie et pour la pérennité de l'harmonisation législative européenne. **L'Alliance 7 souhaite que la garantie apportée par une législation européenne spécifique subsiste pour les personnes les plus fragiles.**

Par ailleurs, les conditions de ressources constituent en matière alimentaire une autre source d'inégalité. En effet, contrairement à une idée reçue, le budget alimentaire des ménages est la variable d'ajustement du pouvoir d'achat. Elle représente actuellement environ 14% du budget des Français. Plus le ménage est modeste, plus la part réservée à l'alimentation est importante et plus les consommations alimentaires s'éloignent des recommandations nutritionnelles. Enfin, toutes les analyses attestent que plus le ménage est modeste, plus la compréhension des messages génériques d'éducation nutritionnelle devient difficile et peut induire des comportements inverses.

Pour ces populations, souvent parmi les plus touchées par les problèmes d'obésité et les pathologies associées à un déséquilibre alimentaire, une approche ciblée, de terrain, s'impose. Les mesures appliquées à la population dans son ensemble doivent être doublées d'une pédagogie spécifique, au plus près des populations concernées.

3. PRÉVOIR UN RECOURS PLUS SYSTÉMATIQUE AUX ÉTUDES D'IMPACT

A l'instar de ce qui est pratiqué au niveau européen, **les études d'impact socio-économique devraient être systématisées** avant l'adoption de nouvelles lois et réglementations consacrées à ces approches spécifiques :

- **Etude d'impact économique sur les acteurs de la filière ;**
- **Etude d'impact qualitatif de nouvelles mesures sur la population :**
 - En définissant dès le départ les objectifs d'amélioration attendus ;
 - En ciblant les actions sur les manques ou dérives constatés chez ces sous-groupes de populations ;
 - En définissant des messages spécifiques relatifs à ces manques ou dérives, tout en tenant compte du degré de réceptivité de ces populations.

Il s'agira ensuite d'évaluer les actions mises en place pour définir la suite à donner aux mesures développées (arrêt, généralisation, reconduite, ajustement...).

Se livrer plus systématiquement à cet exercice d'évaluation permettrait d'éviter des mesures sans effet, ou avec des effets marginaux ou discutables sur le comportement des consommateurs, donnant lieu à un surcroît de charges pour les entreprises.

Enfin, au-delà des conséquences socio-économiques, ces études d'impact pourraient également donner des orientations sur la meilleure manière de mettre en place les politiques envisagées. En effet, il est essentiel de coordonner davantage les politiques nutritionnelles et alimentaires, notamment en les décloisonnant. **Ainsi, en France, la création d'une instance interministérielle qui valide la cohérence des actions envisagées**, au lieu de confier tel ou tel sujet à telle ou telle administration, n'ayant qu'une vision partielle du sujet, **permettrait de redonner du souffle et de la pertinence aux politiques publiques liées à l'alimentation et à la nutrition.**